

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LE CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

DOSSIER : AP1 n° 183

Intitulé du projet : La maîtrise des savoirs de base comme facteur de
« sécurisation » des parcours des apprentis.

Porteur du projet : AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L ILLETTRISME

Responsable : Marie-Thérèse Geffroy (directrice)

Contact projet : Emmanuelle UNAL

Tél. : 04 37 37 16 81

Email : emmanuelle.unal@anlci.fr

Evaluateur du projet :

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

directeur : Frédéric WACHEUX

Responsable de l'évaluation : Damien BROCHIER

Tél. : 04 91 13 28 71

Email : brochier@cereq.fr

Région(s) d'expérimentation : Ile de France, Languedoc-Roussillon,
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Janvier 2010

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Le dispositif d'évaluation vise à apporter des éléments permettant de juger de la qualité d'actions menées au niveau régional auprès de publics apprentis, en matière de maîtrise des savoirs de base.

Il se présente sous la forme d'une succession dans le temps de deux démarches d'évaluation distinctes.

1 / Une première démarche d'évaluation est conduite préalablement au démarrage des expérimentations proprement dites (premier semestre 2010). Elle se donne comme objectif d'apprécier les conditions pédagogiques et organisationnelles assurant le déploiement d'actions de consolidation des compétences de base au sein des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Cet **objectif** passe par la réalisation d'études de cas au sein de huit Centres de Formation d'Apprentis (situés dans quatre régions différentes) ayant déjà engagé des actions innovantes dans ce domaine. La comparaison du fonctionnement de ces huit dispositifs, qui se développent dans des contextes très différents, vise à mettre en évidence les facteurs explicatifs de la réussite du montage et du développement de dispositifs de maîtrise des savoirs de base dans des CFA. Ces résultats sont formulés sous la forme d'une vingtaine de préconisations à destination de l'expérimentateur et des quatre régions partenaires.

La **méthode d'évaluation** retenue est principalement **qualitative**. Elle prend appui sur des investigations réalisées au sein des huit CFA retenus, qui respectent un cadre méthodologique commun :

- Définition d'un cadre commun de questionnement visant à saisir les dimensions institutionnelles, organisationnelles et pédagogiques de chaque dispositif
- Réalisation d'entretiens approfondis avec les différentes parties prenantes de chaque dispositif (direction, formateurs, apprentis, responsables d'entreprises, prestataires pédagogiques externes)
- Consultation et analyse des outils pédagogiques utilisés dans les dispositifs
- le cas échéant, observations *in situ* de certaines séquences des dispositifs

En terme de **calendrier**, cette phase d'évaluation, engagée à partir de janvier 2010, est pratiquement achevée (*cf. § 2 : état d'avancement et premiers résultats*).

2 / Une deuxième démarche d'évaluation a été engagée à partir de septembre 2010. Elle porte cette fois sur les expérimentations qui sont mises en œuvre dans **37 CFA**, dans le cadre des politiques d'apprentissage des quatre régions impliquées (Ile de France ; Rhône-Alpes ; Languedoc-Roussillon ; Provence-Alpes-Côte d'Azur). Elle se donne un **double objectif** :

- évaluer les effets des dispositifs sur l'amélioration des compétences de base et la qualité des parcours des jeunes durant leur apprentissage
- évaluer les conditions institutionnelles et organisationnelles de mise en œuvre d'un dispositif spécifique de consolidation des savoirs de base au sein des CFA.

En terme de **méthodes**, cette deuxième phase s'appuie sur la combinaison de démarches qualitatives et quantitatives.

→ Une **approche quantitative** est développée pour évaluer l'effet des dispositifs de consolidation des compétences de base sur les jeunes apprentis engagés dans les expérimentations. Pour évaluer leur progression dans la maîtrise des savoirs de base, un outil de repérage de leur degré de maîtrise des savoirs de base (réalisé en lien avec l'ANLCI) est mobilisé.

Cet outil est le **test EVADO** qui permet d'identifier les difficultés d'un individu face à la lecture, l'écriture, le calcul et les situations de la vie courante. Cet outil est commun à l'ensemble des dispositifs, ce qui permettra de disposer d'une base de données transversale. Ce même test sera passé deux fois par les apprentis, sur un intervalle de temps le plus long possible (idéalement la durée totale de leur cycle de formation), afin de repérer l'évolution de leur degré de maîtrise des savoirs de base. L'évaluation cherchera à interpréter le type d'évolution constaté (meilleure maîtrise, pas d'évolution significative, plus faible maîtrise) au regard des dispositifs dont ont bénéficié les jeunes. Le traitement des résultats sera largement facilité par le fait que l'ensemble de la procédure est dématérialisée (passation des tests par Internet et enregistrement détaillé des résultats sur une base de données informatisée).

Par ailleurs, un système spécifique de suivi du parcours des apprentis engagés dans les expérimentations sera engagé en lien avec les CFA, pour permettre notamment de mesurer le pourcentage de ruptures de contrats d'apprentissage et le taux de réussite au diplôme de cette population.

→ Une **approche qualitative** sera également engagée à deux niveaux :

- **au niveau académique et régional**, l'objectif est d'évaluer les conditions de réussite de dispositifs régionaux portant sur l'amélioration de la maîtrise des savoirs de base des publics apprentis : quels sont les facteurs déterminants qui expliquent qu'un Conseil Régional parvienne à mobiliser des CFA autour de l'objectif de consolidation des savoirs de base des apprentis ? Quels éléments sont favorables à l'implication d'un CFA dans ce type de démarche ?

- **au niveau des CFA eux-mêmes**, l'objectif est d'évaluer les conditions de mise en œuvre d'une expérimentation en matière de maîtrise des savoirs de base des apprentis : Quels sont les facteurs favorables à un réel ancrage de ce type de démarches dans le projet d'établissement ? Quelles démarches d'accompagnement des équipes pédagogiques et administratives sont les plus porteuses d'efficacité ?

L'évaluation s'appuiera ici sur la réalisation d'entretiens avec des professionnels engagés dans le pilotage de ces expérimentations au niveau régional, ainsi qu'avec un échantillon de responsables d'expérimentations au sein des CFA ayant acceptés d'être sites pilotes. Cette évaluation sera conduite en lien étroit avec les quatre cabinets qui ont été retenus par l'ANLCI pour assurer une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès des 37 CFA qui ont été volontaires pour engager une expérimentation.

Le **calendrier prévisionnel** de cette évaluation, qui se déroule sur les années 2010-2011, est le suivant :

Nature de l'action	Calendrier	Partenaires
Définition d'un protocole de suivi des jeunes engagés dans les expérimentations, sur la base d'une typologie des types d'expérimentation mises en œuvre (en lien avec les cabinets d'AMO et l'ANLCI).	Janvier 2011	CFA ; Céreq ; ANLCI ; Cabinets d'AMO
Entretiens avec les professionnels impliqués dans le pilotage et le suivi des expérimentations au sein des CFA et des régions	Janvier à septembre 2011	Céreq ; CFA ; Conseils régionaux
Première passation du test EVADO par les apprentis dans les CFA impliqués dans les expérimentations	Entre novembre 2010 et janvier 2011	ANLCI ; CFA
Deuxième passation du test EVADO par les apprentis dans les CFA impliqués dans les expérimentations	Dernier trimestre 2011 (ou 1 ^{er} semestre 2012 ?)	ANLCI ; CFA
Production d'un rapport de synthèse sur l'évaluation des expérimentations	De septembre à décembre 2011	CEREQ

2. Etat d'avancement et premiers enseignements

Etat d'avancement

→ Au cours du **premier semestre 2010**, l'équipe d'évaluation composée de cinq personnes a réalisé l'évaluation de dispositifs de maîtrise des savoirs de base par les apprentis mis en œuvre dans huit CFA situés dans les quatre régions partenaires (2 par région). Chaque CFA avait été choisi préalablement par l'ANLCI, en lien avec le Conseil Régional concerné, pour une action *a priori* exemplaire ou innovante engagée dans le domaine de la maîtrise des compétences de base des apprentis. L'équipe d'évaluation s'est réunie à trois reprises au cours de ce premier semestre 2010 (les 12 janvier, 11 mai et 30 juin 2010) en vue d'assurer une cohérence dans la démarche d'évaluation réalisée au sein de chaque CFA. Elle a d'abord défini un cadre commun de questionnement qui a servi de soubassement aux investigations sur le terrain. Puis elle a discuté collectivement les résultats issus des investigations de terrain afin d'identifier des bonnes pratiques mais aussi les manques ou les difficultés dans la mise en œuvre des dispositifs présents dans la CFA.

Les documents issus de cette première phase de l'évaluation sont de deux types :

- Un document de synthèse à partir des huit dispositifs étudiés. Ce texte est destiné à aider les conseils régionaux et les CFA à mettre en place des expérimentations. Il est constitué par un « bouquet » de 21 préconisations (« la maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis – Préconisations en vue de la mise en œuvre des expérimentations régionales », document Céreq-ANLCI, 28 septembre 2011, 18 pages).

- Un document de présentation détaillée des huit études de cas (parution prévue pour le premier trimestre 2011)

→ Le **deuxième semestre 2010** a été consacré à la phase de lancement opérationnel des expérimentations dans chacune des quatre régions parties prenantes.

Dans cette perspective, un comité de pilotage régional a été organisé dans chaque région (le 28 septembre 2010 pour Provence-Alpes-Côte d'Azur ; le 30 septembre 2010 pour l'île de France ; le 5 octobre 2010 pour Rhône-Alpes ; le 20 octobre 2010 pour Languedoc-

Roussillon), en réunissant à chaque fois des représentants des CFA retenus pour participer à l'expérimentation. Enfin un comité de pilotage national de l'expérimentation a eu lieu le 5 novembre 2010.

Au cours de chacune de ces réunions, le Céreq est intervenu pour présenter les préconisations issues de la première phase de l'évaluation, et pour rappeler l'enjeu d'élaborer une véritable évaluation des dispositifs expérimentaux de maîtrise des savoirs de base des apprentis dans chaque CFA.

Enfin, le Céreq a assisté techniquement et financièrement l'ANLCI dans la mise à disposition auprès de chaque CFA volontaire du test de repérage des situations d'illettrisme **EVADO**.

Premiers enseignements

A ce stade de déroulement du projet, les premiers résultats portent exclusivement sur l'évaluation des dispositifs centrés sur la maîtrise des savoirs de base des apprentis étudiés dans huit CFA au cours du premier semestre 2010. Cette évaluation fournit d'ores et déjà des **points de repère pour construire, consolider ou faire évoluer ce type de dispositifs**. De manière synthétique, les 21 préconisations formulées sont regroupées dans trois champs distincts.

Le premier concerne ce qu'on pourrait nommer le « cœur » des dispositifs, à savoir l'ingénierie pédagogique. L'évaluation souligne ici le fort déficit des formateurs en matière de connaissance des démarches pédagogiques les plus adaptées pour les jeunes en situation d'illettrisme, et donc l'enjeu crucial de leur proposer des démarches de professionnalisation ciblées dans ce domaine. L'évaluation souligne aussi la nécessité d'améliorer l'usage des démarches de positionnement des jeunes, qui sont actuellement très inégalement exploitées par les formateurs. Enfin, il est souligné que la maîtrise des savoirs de base ne doit pas se réduire à de simples actions de soutien qui ne porteraient que sur l'amélioration des savoirs « disciplinaires ».

Le deuxième champ recouvre les préconisations relatives à l'implication des apprentis et des entreprises dans ces dispositifs. Pour les apprentis sont formulées plusieurs préconisations pour que les dispositifs de maîtrise des savoirs de base fassent l'objet d'une contractualisation explicite entre le CFA et jeune. Le jeune doit disposer d'un support formalisant son adhésion à ce type de dispositif. Du côté des entreprises, le constat d'une adhésion passive de leur part à ces dispositifs amène à formuler des préconisations pour qu'elles s'impliquent réellement, en complément des formateurs du CFA, dans la maîtrise des savoirs de base de leurs apprentis. Les visites d'entreprise apparaissent notamment comme un espace particulièrement intéressant pour favoriser leur implication.

Enfin, le troisième champ porte plus spécifiquement sur les questions d'organisation des CFA à l'égard de ces dispositifs. Une première série de préconisations porte sur l'enjeu d'une intégration de ces démarches à la politique éducative de l'établissement, qui doit se traduire par l'allocation de moyens humains et matériels spécifiques. Le constat général d'un outillage faible, voire inexistant, des dispositifs en matière d'évaluation de l'impact des actions menées amène à formuler un dernier ensemble de préconisations. Celles-ci portent sur l'impérieuse nécessité de construire un dispositif précis de suivi et d'évaluation des jeunes bénéficiaires de tels dispositifs, qui permette d'enregistrer l'évolution de leur maîtrise des savoirs de base, d'apprécier le développement de leurs compétences sociales et enfin de mesurer les effets des dispositifs sur leurs parcours. A cet égard, le constat de la forte implication des CFA engagés dans la deuxième phase de l'expérimentation dans la démarche de passation du test EVADO par leurs apprentis (déjà plus de 800 tests passés) apparaît de très bon augure pour la suite du processus d'évaluation.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Frédéric WACHEUX, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1 n° 183, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : Le 28 janvier 2011

Signature :

Le Directeur du Céreq



Frédéric WACHEUX